



MAIRIE DE NANTERRE

Contact : Henry FALLOT
Chef de projet du quartier La Boule / Champs Pierreux
Tel : 01.47.29.49.21
henry.fallot@mairie-nanterre.fr

Compte-rendu synthétique du conseil de quartier La Boule / Champs Pierreux **Réunion du 23 septembre 2009, 19h30 (salle de quartier Joliot-Curie)**

Elus de la majorité municipale présents :

- Julien SAGE ; Adjoint au Maire, délégué à l'environnement et à l'écologie urbaine, responsable de l'animation du conseil de quartier
- Didier DEBORD ; Adjoint au Maire, délégué à la gestion de l'espace public
- Marie-Claude GAREL ; Conseillère municipale, Conseillère générale, Responsable de l'animation du conseil de quartier du Plateau / Mont Valérien, Présidente de l'Office municipal H.L.M

Sont excusées : Jacqueline FRAYSSE ; Conseillère municipale, Députée de la circonscription et Fatma CHOUAIKH ; Adjointe au Maire à la santé et aux politiques de prévention.

Elus de l'opposition municipale présents :

- Frédéric LEFRET ; Conseiller municipal groupe Nanterre en valeurs
- François DE LAJARTE ; Conseiller municipal groupe MoDem et apparentés

Julien Sage souhaite la bienvenue à la vingtaine d'habitants présents et introduit la séance par des informations concernant l'actualité du quartier.

Le magasin LIDL, situé à l'angle des rues Sadi Carnot et de l'Abbé Hazard, ouvrira ses portes le 30 septembre.

Les logements nouvellement construits à l'angle des mêmes rues seront livrés d'ici la fin du trimestre.

Les travaux du Conseil Général pour le réaménagement du carrefour Joliot Curie/Sadi Carnot débiteront courant octobre pour une durée prévue de 3 à 4 mois.

• Bilan de l'expérimentation de mise à sens unique de l'avenue de la Fontaine de Rolle

Didier Debord rappelle les raisons et le contexte qui ont présidé au choix d'une mise à sens unique temporaire, pour une durée de six mois, de l'avenue Fontaine de Rolle.

Cette décision prise lors du conseil de quartier du 20 novembre 2008 avait comme objectifs de préserver cette avenue d'une circulation de transit s'opérant essentiellement dans le sens Clémenceau - Joliot Curie, et de permettre aux déplacements piétons d'être plus sûrs. Il ajoute que cette démarche s'inscrit totalement dans le sens des recommandations du Plan local de Déplacement Urbain.

Pendant cette phase d'expérimentation, des comptages et des observations ont été menés afin d'apprécier l'impact de cette mesure sur les conditions de circulation dans le quartier.

Un responsable du service infrastructure commente le bilan dressé par les services techniques de la ville (document disponible sur le site de la ville à la rubrique quartier).

A partir de ces éléments, le conseil de quartier doit se prononcer sur le maintien ou sur la suppression du sens unique.

Les avis des riverains des rues concernées par cette décision divergent. Certains protestent contre la mise en sens unique, arguant qu'il faut pour quitter ou rejoindre leur domicile en véhicule passer par la place de la Boule, ce qui augmente sensiblement la durée de leurs trajets. Notamment les tracasseries d'une mère de famille qui dénonce, outre l'allongement de ses trajets d'une dizaine de minutes, la dangerosité de devoir emprunter le rond point de la Boule. D'autres (dont le témoignage d'une personne excusée qui a adressé un courrier aux élus) considèrent que les effets escomptés par cette expérimentation sont suffisamment évidents pour maintenir le sens unique, qui a ramené du calme dans la rue.

Didier Debord comprend que les points de vue puissent être différents. Néanmoins il rappelle la nécessité de statuer en prenant une décision, même si elle ne fait pas l'unanimité, au regard des avantages du sens unique supérieurs aux inconvénients.

Au vu du bilan et des aspects positifs soulignés, Didier Debord propose donc de maintenir le sens unique en restant vigilant et attentif aux problèmes que pourraient engendrer une augmentation des vitesses et des stationnements anarchiques. Des aménagements nécessaires à la sécurisation des trottoirs seront, si besoin, inscrits au budget.

Marie-Claude Garel, faisant part de son expérience au Plateau / Mont Valérien et d'un cas similaire débattu en conseil de quartier, soutient cette proposition qui s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacement Urbain et améliore la sécurité.

Julien Sage qui approuve le maintien du sens unique, propose d'examiner les autres points.

• **Offre de stationnement : états des lieux et perspectives**

Julien Sage rappelle que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande d'habitants qui participent au collectif d'animation du conseil de quartier.

Ayant constaté régulièrement la saturation du parking situé rue Sadi Carnot, des habitants de ce secteur craignent que l'accroissement de la population corrélative à l'installation de nouveaux logements congestionne davantage l'offre de stationnement en surface.

Il est rappelé dans le document (consultable sur le site de la ville à la rubrique quartier) présenté en séance, les principes qui régissent le stationnement. L'espace public n'étant pas indéfiniment extensible, le stationnement des riverains doit être prioritairement orienté vers les propriétés privées (garage ou parking des bailleurs) ou dans les parkings publics.

Avant d'envisager des pistes d'aménagements, Didier Debord propose de lancer une étude (d'une durée de trois à six mois) de stationnement sur le quartier. Celle-ci permettra d'analyser l'offre, la demande et les usages ; les résultats serviront de guide pour les futures actions à mener en matière de stationnement. En fonction des conclusions de l'enquête, si l'offre est suffisante la Ville procèdera à des aménagements légers. Si l'offre se révèle insuffisante il faudra soit examiner d'autres possibilités (négociation avec Décathlon pour mutualiser son parking, utilisation de celui des Chêneveux...) soit créer des emplacements contrôlés de stationnement en surface.

Une habitante pose le problème du vandalisme dans les parkings souterrains notamment pour celui des Carriers.

Marie-Claude Garel souligne qu'elle est très attentive aux nombreuses dégradations dans cette enceinte. Elle annonce que l'Office municipal H.L.M a pris la décision d'y installer de la télésurveillance en lien avec la SEMNA qui gère déjà plusieurs parkings en ouvrage. L'enjeu est de remettre le parking en état sécurisé et sécurisant, le coût de ses travaux s'élève à 175 000 euros.

Après la fin des différents travaux sur le secteur Sadi Carnot : réaménagement du carrefour Joliot Curie/Sadi Carnot par le Conseil Général et son étude concernant une modification éventuelle du carrefour Clémenceau/Sadi Carnot, livraison de la totalité des nouveaux logements, Julien Sage désire qu'une réflexion s'engage au sein du conseil de quartier. Il souhaite ainsi solliciter les habitants et les services techniques de la mairie, pour examiner ensemble les différentes perspectives liées à une requalification de la rue Sadi Carnot.

A l'issue de l'examen de ce point, une question a été posée sur l'aire de jeux attenante à la crèche du Chat Perché et son entretien. Le service concerné sera sollicité.

• **Point d'information sur le dispositif « Après école »**

Robert Ridet, coordinateur au service enfance, vient présenter le dispositif « Après école » déjà en place sur plusieurs écoles de la commune, qui depuis septembre est ouvert à l'école Joliot-Curie.

Depuis plusieurs années la municipalité développe ce dispositif qui a vocation à s'étendre sur l'ensemble des écoles de la ville. Ce mode d'accueil propose aux enfants âgés de six à douze ans des activités multiples, proposées par une équipe éducative composée des enseignants, de services municipaux et de partenaires locaux. Ce temps après la classe doit

concourir à la réussite scolaire des enfants ; c'est pourquoi ces derniers avec leur famille sont accompagnés dans leur choix, par l'équipe éducative, vers des propositions pertinentes au regard de leurs besoins. Chaque dispositif est élaboré en fonction de la spécificité du quartier (localisation des écoles, présences d'équipements municipaux, participation des partenaires...). Ces spécificités territoriales nécessitent quelques adaptations ; les enfants de l'école Joliot-Curie sont accueillis au centre de quartier des Bizis. Ce sont des animateurs du service enfance qui accompagnent dès la sortie des classes les enfants concernés, le trajet se fait en car. L'inscription à ce dispositif est semestrielle (de septembre à février et de mars à juin), elle se décompose en deux temps. Une inscription pédagogique au centre de quartier des Bizis pour construire le parcours de l'enfant, avec lui, sa famille et l'ensemble des intervenants. Une inscription administrative pour six mois d'activités qui s'effectue en mairie, avec une tarification forfaitaire calculée en fonction du quotient familial.

Pour plus de renseignements il convient de contacter le centre de quartier des Bizis et son directeur, monsieur Jean-Marc Leconte, au **01.47.25.05.18**.

A l'occasion de cette discussion, des questions ont été posées sur l'accueil préscolaire en classe élémentaire. Il est confirmé que la Ville apporte son soutien, financier et logistique, aux associations qui organisent cet accueil. Le service enseignement peut aussi aider les associations dans leurs démarches de recrutement.

N.B. Le compte rendu ainsi que les documents présentés en séance sont consultables sur le site de ville. (<http://www.nanterre.fr/Citoyens/Lesquartiers/La+Boule+ChampsPierreux/Conseil+de+quartier/>).

Pour les personnes qui ne pourraient pas se connecter à internet et qui souhaiteraient obtenir une copie des documents, prière de contacter le secrétariat de la Vie Citoyenne au 39 92.
